



PROJET DE RENFORCEMENT DE LA RESILIENCE DES QUARTIERS URBAINS
DE KINSHASA « Projet TO PETOLA »

Avis d'Appel d'Offre National (AAON)

**TRAVAUX DE REHABILITATION DES VOIRIES
STRUCTURANTES ET DES CANIVEAUX DE DRAINAGE
DES EAUX PLUVIALES DANS LE QUARTIER SALONGO
DANS LA COMMUNE DE LIMETE**

N° Avis	CCD1084/09/07/11/TRAV-STRUCTURANTS/2024
Maitre d'ouvrage	Ville de Kinshasa
Maitre d'ouvrage délégué	Groupement Seureca / VSi Afrique
Source de financement	Subvention AFD
Date de publication	07/11/2024
Date de clôture initiale	10/12/2024 à 11H00 (Heure locale de Kinshasa)

1. La **Ville de Kinshasa** a obtenu un financement de la l'Agence Française de Développement ("AFD") pour financer le coût du **Projet de renforcement de la résilience des quartiers urbains de Kinshasa « PROJET TO PETOLA »**. Il est prévu qu'une partie des sommes accordées au titre de ce financement sera utilisée pour effectuer les paiements prévus au titre du marché portant sur l'Appel d'Offre ouvert N° **CCD1084/09/07/11/TRAV-STRUCTURANTS/2024** relatif au **travaux de réhabilitation des voiries structurantes et des caniveaux de drainage des eaux pluviales dans le quartier Salongo dans la Commune de Limete**.
2. La **MOD TOPETOLA** sollicite des Offres sous pli fermé de la part de Soumissionnaires éligibles pour exécuter les travaux de réhabilitation de la voirie urbaine et du drainage dans le quartier Salongo (1330 ml) sur la Voie quartier Salongo.
3. Les Soumissionnaires éligibles et intéressés peuvent obtenir des informations à l'adresse suivante :
Maitrise d'Ouvrage Déléguée (MOD) du Projet TO PETOLA
4747 Avenue de la Gombe
2^{ème} niveau, Appartement n°6
Immeuble en face de l'entrée de l'Ecole belge
Commune de la Gombe
Ville de Kinshasa, République Démocratique du Congo.
Courriel : mounir.ferchichi.ext@veolia.com

et prendre connaissance des documents d'Appel d'Offres à l'adresse susmentionnée de **09 h 00 à 15 h 00, de lundi à vendredi.**

4. Les Soumissionnaires intéressés peuvent obtenir les Documents d'Appel d'Offres complets en **Français** en formulant une demande écrite à l'adresse mentionnée ci-dessus contre un paiement non remboursable de cent (100 USD) dollars américains.
5. Les Instructions aux Soumissionnaires et les Cahier des Clauses Administratives et Générales sont ceux des Documents Type de Passation de Marchés pour Travaux de l'AFD.
6. Les Offres devront être soumises à l'adresse ci-dessus **au plus tard le 10/12/2024 à 11H00 (heure locale de Kinshasa).** Les Offres doivent comprendre « une garantie de l'Offre », pour un montant de **soixante mille (60 000 USD) Dollars américains.**
7. Les Offres seront ouvertes en présence des représentants des Soumissionnaires qui le souhaitent, à l'adresse ci-dessus, le même jour de la remise des offres à 11 h 30 (heure de Kinshasa). Les exigences en matière de qualifications sont :

Être d'un pays répondant aux critères définis dans l'édition en vigueur des « Directives de l'AFD pour la passation des marchés » ;

Être valablement constituée et en règle avec l'administration et la fiscalité de son pays de provenance.

Le Soumissionnaire doit aussi démontrer qu'il dispose ou a accès à des avoirs liquides, des actifs non grevés ou des lignes de crédit, etc. (autres que l'avance de démarrage éventuelle), à des montants suffisants pour subvenir aux besoins de trésorerie nécessaires à l'exécution des travaux objet du présent Appel d'Offres à hauteur de un million (1.000.000 USD) de dollars minimum ; correspondant au montant de trois à quatre mois de facturation de travaux pour le marché et nets de ses autres engagements ;

Avoir réalisé un chiffre d'affaires annuel moyens réalisées au cours des cinq (5) dernières années (2020–2024) supérieur ou égal à cinq millions (5.000.000 USD) de dollars américains minimum ;

Avoir exécuté au cours des cinq dernières (2020 – 2024) années au moins deux (02) marchés de travaux d'aménagement de voirie, d'une valeur unitaire égale à deux millions (2.000.000 USD) de Dollars américains.

Les expériences accompagnées des pages de garde et de signature des contrats doivent être attestées par les procès-verbaux de réception provisoire sans réserve et/ou définitive des travaux réalisés.

Le Soumissionnaire doit démontrer qu'il possède des capacités en personnel et matériel telles que définies dans le dossier d'appel d'offres.

(Voir le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées).

Pour le groupement SEURECA ~~VS~~ Afrique

Mounir FERCHICH

Chef de projet



A large, stylized handwritten signature in blue ink, written over the stamp and extending to the left.